

Développement durable, transition énergétique en Île-de-France

Des collectivités engagées et innovantes

**Rencontre
régionale
teddif
30 septembre
2016**

Compte-rendu

Le rendez-vous annuel du réseau Teddif – la Rencontre régionale Teddif - a rassemblé plus de 80 personnes, représentants de collectivités et des partenaires du réseau, à la Cité régionale de l'environnement le 30 septembre dernier. Très attendue, cette rencontre a permis de faire le point sur les dynamiques franciliennes de développement durable et sur les réformes en cours, les lois MAPTAM et NOTRe impactant les intercommunalités et la Métropole du Grand Paris, et la loi Transition énergétique pour la croissance verte et ses nouveaux Plans Climat notamment. Elle s'est prolongée par un temps d'échanges/butinage autour de stands et de mini conférences. Ces temps d'échanges informels ont permis aux collectivités de profiter de la présence des experts régionaux pour faire avancer leurs projets.

Une édition 2016 ouverte par Nathalie Eltchaninoff, Directrice adjointe du Cerema Île-de-France, partenaire et coordinateur du Teddif depuis le 1^{er} janvier 2016.



www.teddif.org

Transition énergétique, outils d'accompagnement, où en est-on ?

Premier temps de décryptage et d'explicitation de la loi TE-CV et de présentation des outils d'accompagnement des collectivités avec un zoom sur un sujet prioritaire, la qualité de l'air : cadre d'action et pratiques des collectivités.

Des Plans Climat Air Energie Territoriaux revisités...

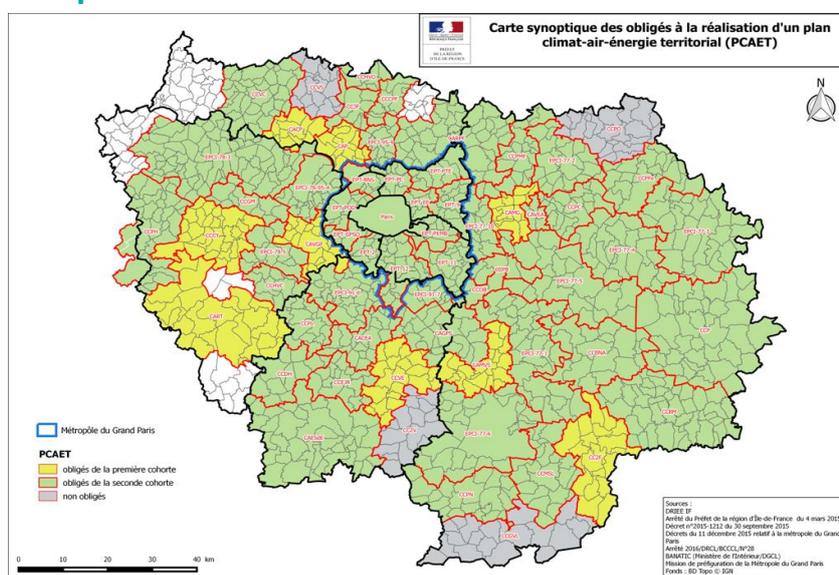
Le premier temps de la rencontre a été l'occasion de rappeler les nouveautés introduites par la Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TE-CV) et principalement les évolutions liées aux démarches énergie climat. La **DRIEE** a en effet décrypté, à l'attention des collectivités, le décret du 28 juin 2016 qui explicite le contenu et la méthodologie des nouveaux Plans climat air énergie territoriaux (PCAET), évolution des précédents Plans climat énergie territoriaux (PCET) en intégrant le volet "air" et en renforçant la dimension stratégique de ces plans.

Les PCAET s'intègrent dans un contexte global de déclinaison du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) en compatibilité avec les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA). Les documents d'urbanisme (PLU/PLUi) doivent prendre en compte les PCAET et ceux-ci doivent prendre en compte le SCOT, s'il existe.

L'élaboration de PCAET se traduit par la réalisation de diagnostics sur la base desquels des scénarios doivent être élaborés donnant lieu à un plan d'action chiffré.

...qui concernent les EPCI de plus de 20 000 habitants

La liste des « obligés » en Île-de-France, de l'ordre d'une cinquantaine, est en cours d'élaboration par les services de l'État, certains périmètres d'EPCI seront en effet à réajuster d'ici au 1er janvier 2017. On constate donc une diminution du nombre de collectivités « obligées » qui étaient 102 lors des précédentes obligations des Plans climat énergie territoriaux.





L'ADEME et la Région en appui aux collectivités

Pour soutenir l'action des collectivités, l'**ADEME**, par la voix de son directeur adjoint, Jean-Marie Chaumel, a présenté l'ensemble des actions menées par l'Agence, en précisant en préambule que les aides financières de l'agence sont destinées à aider les collectivités à aller au-delà de la réglementation.

Pour accompagner au mieux les collectivités, l'agence est organisée en 3 pôles : économie circulaire et déchets, transition énergétique et territoires durables avec une équipe de chargés de mission dédiés organisée par zone géographique.

Au titre des outils proposés par l'Agence, 2 Appels à Manifestation d'Intérêt :

- AMI sur les interactions entre aménagement et santé : l'AMI « santé, environnement et aménagement durable » conduit en partenariat avec l'ARS Île-de-France. 15 lauréats retenus en première phase sont accompagnés techniquement. Une seconde phase avec 6 lauréats donnera lieu à une évaluation d'impacts sur la santé et à la mise en œuvre d'une démarche participative.
- AMI « du PCET au PCAET » dans l'objectif d'accompagner des démarches ambitieuses en la matière : A noter que les prérequis à cet AMI sont la réalisation d'un prédiagnostic avec Cit'Ergie (à réaliser avant le 31/12/16) et d'une étude de préfiguration en vue du contrat d'objectifs territoires énergie climat (COTEC), contrat de 3 ans avec engagement de la collectivité candidate (conseil à la population en matière d'énergie climat). Le mode de financement est un mode de financement de moyens les 2 premières années et la troisième année c'est un financement de l'atteinte des performances définies dans le programme d'actions. La première vague de sélection se terminera en fin d'année 2016 et la seconde vague au printemps 2017.

Karim Lapp, chargé de mission Plan Climat au **Conseil régional** a ensuite présenté les résultats d'une étude menée en partenariat avec l'ADEME sur les émissions de Gaz à effet de serre indirects (GESi). Elle permet de mettre à disposition des collectivités un outil d'appréciation des GES i à l'échelle du territoire.



Un volet «Air» renforcé

Le référent Qualité de l'air au sein de la **DRIEE**, Jean-Loup Caruana, a aussi précisé ce que signifie intégrer un volet « air » et évoqué les actions possibles pour les collectivités comme par exemple :

- développer des transports moins polluants (covoiturage, points de recharges de véhicules électriques, développement de véhicules propres)
- faire appliquer un ensemble de prescriptions techniques (interdiction de brûlage à l'air libre, la mise en place de déchetteries et de points de collectes) et respect des valeurs limites d'émissions pour les chaudières
- contribuer aux plans d'actions de l'Etat (PPA) et contributions aux mesures d'urgences en cas d'épisodes de pollution

Les collectivités peuvent également être incitatrices pour favoriser la mobilité durable, mettre en œuvre des aides financières (fonds air de l'ADEME par exemple pour le renouvellement des appareils anciens de chauffage individuel au bois), développer des mesures de planification avec la mise en place de plans de mobilité rurale, de plans de déplacements d'entreprises ou administrations, etc.) et sensibiliser les publics.

A noter que le PPA est en cours de révision depuis début 2016 pour être approuvé à l'automne 2017. Chacun peut contribuer sur le site www.maqualitedelair-idf.fr.

La Région, en la personne de Francis Daydou, référent qualité de l'air, a présenté le nouveau Plan Air adopté le 17 juin dernier, qui préconise d'investir sur la formation des intervenants (personnes en charge des PCAET, mais aussi les professionnels, les utilisateurs....) et de s'appuyer sur AIRPARIF pour les données sur les particules et les GES, un appui à leur analyse et au diagnostic, Le plan « *Changeons d'air* » vise en effet à pérenniser la surveillance et l'amélioration des connaissances. Cela concerne notamment l'accompagnement par AIRPARIF des acteurs du territoire.

Pour bien intégrer l'air dans les PCAET la région promeut une approche transversale et systématique (transports, énergie, qualité de l'air intérieur, etc..) et l'exemplarité des institutions : Plan de Déplacement de l'Administration (PDA), état des lieux des bâtiments, utilisation des référentiels, actions emblématiques, etc. et incite au remplacement des équipements individuels de chauffage au bois anciens par du matériel plus performant et moins émetteur de polluants (territoires pertinents) à travers le fonds air-bois, la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, le développement des énergies renouvelables (ENR) dans des conditions limitant les émissions de polluants atmosphériques, etc...



Les pratiques de collectivités franciliennes

En la matière, des collectivités franciliennes ont déjà mené des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air. C'est le cas du territoire de **Plaine Commune**.

Comme l'a présenté Marie Larnaudie de la Délégation Ecologie Urbaine de Plaine Commune, le territoire a renforcé sa démarche sur la qualité de l'air en s'engageant dans un projet de ZAPA (Zone d'Action Prioritaire sur l'Air). Dans ce cadre, Une étude sociologique a été réalisée pour mieux comprendre les pratiques de mobilité des différentes parties du territoire où les inégalités environnementales et sociales sont fortes.

La restriction de circulation a été envisagée mais pas mise en place notamment faute de temps en matière de communication, sensibilisation et accompagnement.

Plaine Commune a répondu également à l'appel à projet ville respirable et a réfléchi à des outils de communication et de sensibilisation auprès des jeunes et du grand public.



Le Plan Local de Déplacement s'est traduit par l'élaboration d'un plan marche (schéma directeur du jalonnement piéton avec un programme de résorption d'un point noir par ville) et un plan vélo.

Le PCAET est, lui, en cours de révision en 2016.

Lucie Gandon, chargée de Mission Energie & Plan Climat au **PNR du Gâtinais Français** a ensuite décrit un certain nombre d'actions menées par les Parcs Naturels Régionaux franciliens qui concourent à l'amélioration de la qualité de l'air en répondant à un enjeu davantage prégnant pour leur territoire... celui de la mobilité qui est un enjeu environnemental et social fort pour les PNR. Un zoom est proposé sur 3 actions :

- Rezo Pouce : autostop de proximité, organisé et sécurisé (arrêts matérialisés ; communauté d'utilisateurs structurée. Concept porté par la SCIC à Toulouse ou encore Pouces d'Yvelines et Covoit'ici,
- les opérations « sans ma voiture » pour les trajets quotidiens,
- l'incitation à l'utilisation de vélos à assistance électrique.



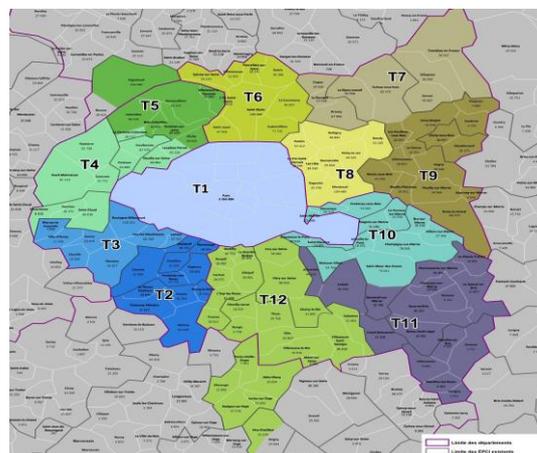
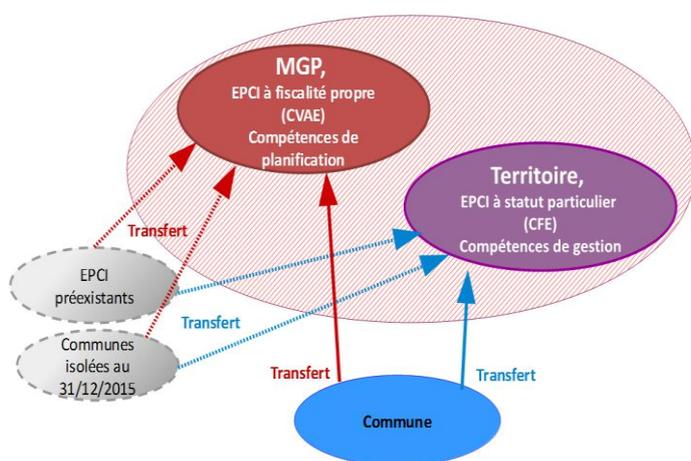
Réforme territoriale : nouveaux territoires, nouvelles dynamiques ?

Où comment la réforme territoriale influe sur les dynamiques de développement durable, comment les nouveaux territoires s'inspirent des dynamiques antérieures, comment les dynamiques à différentes échelles peuvent se valoriser mutuellement ?

Le cas de la Métropole du Grand Paris

Nicolas Rolland, responsable Environnement & développement durable de la **Métropole du Grand Paris** (MGP), a d'abord présenté cette nouvelle institution, en orientant son propos sur la gouvernance et le transfert progressif des compétences avant de s'attarder sur le lancement du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) qui a eu lieu officiellement le 23 mai 2016 et son articulation avec les Plans Climat Air Energie des Etablissements publics territoriaux qui le composent.

La Métropole est en effet une intercommunalité à deux niveaux : une échelle territoriale (11 territoires (EPT) et la Ville de Paris) et une échelle métropolitaine.



Les compétences sont transférées de manière progressive, le conseil métropolitain définit les enjeux et politiques de niveaux métropolitains. L'administration de mission est en cours de constitution avec des recrutements en cours.

L'élaboration du PCAEM est donc engagée avec un calendrier ambitieux puisqu'une délibération précisant les modalités d'élaboration et de concertation est prévue pour novembre 2016 pour son adoption en décembre 2017. Plusieurs réunions techniques avec les EPT et les partenaires ont eu lieu pendant la période estivale et les travaux d'articulation avec les dynamiques infra sont en cours au plan technique.

Les histoires de construction intercommunales sont extrêmement variées au sein des différents EPT alors que les objectifs réglementaires sont extrêmement ambitieux, ce qui pousse la métropole à définir un socle commun sur le PCAEM -idéalement- pour la fin d'année.

Les acteurs sont nombreux, et disposent d'expertises riches à exploiter pour identifier des enjeux métropolitains. L'autre atout pour réussir ce pari est que de nombreux territoires ont engagé des actions dupliquables. La métropole pourra par exemple accompagner les territoires dans un système d'aide à la casse pour les véhicules polluants ou l'utilisation de VAE, actions déjà éprouvées sur certains EPT...

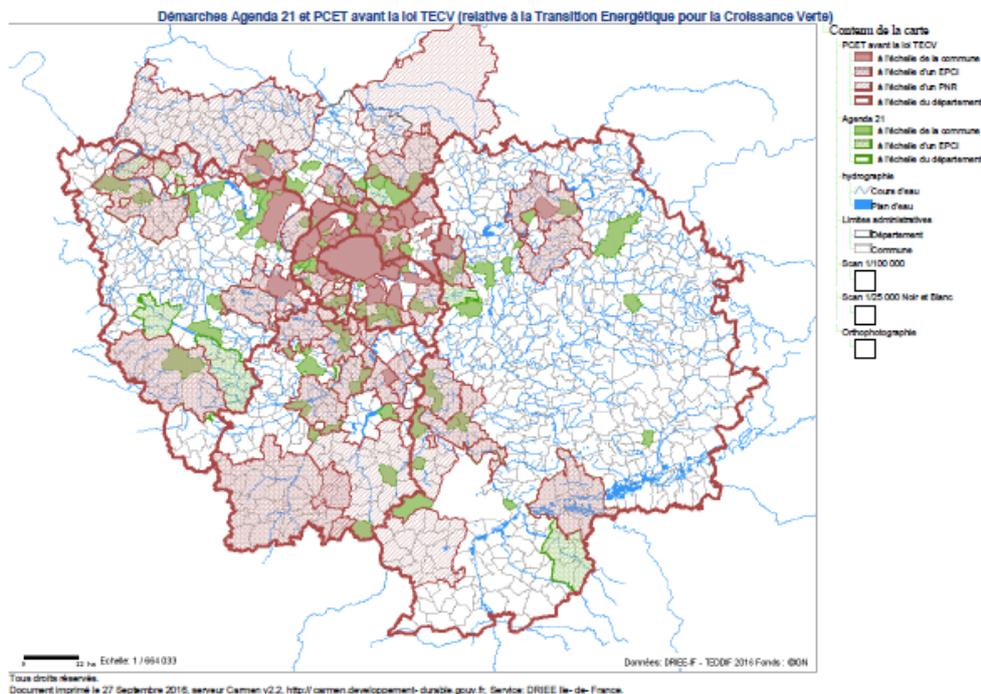


A l'échelle régionale, des dynamiques territoriales de développement durable qui se renouvellent

De nombreuses collectivités territoriales sont engagées depuis de nombreuses années dans des démarches développement durable (Agenda 21, Rapport développement durable, PCET, etc.) et depuis 2015 continuent de s'engager avec les nouveaux PCAET et les Territoires à énergie positive pour la croissance verte. Les élections municipales de 2014, les évolutions institutionnelles et réglementaires récentes, la refonte de la carte intercommunale, l'arrivée de la Métropole ont eu un impact certain sur les dynamiques territoriales :

- fragilisation pour certains du fait du changement de périmètre, du report des décisions, du flou autour des compétences, de ressources humaines insécurisées, etc.) ;
- nouvel élan pour d'autres qui ont su se saisir de ces changements pour maintenir des dynamiques en place, les consolider et les diffuser pour les porter à une autre échelle.

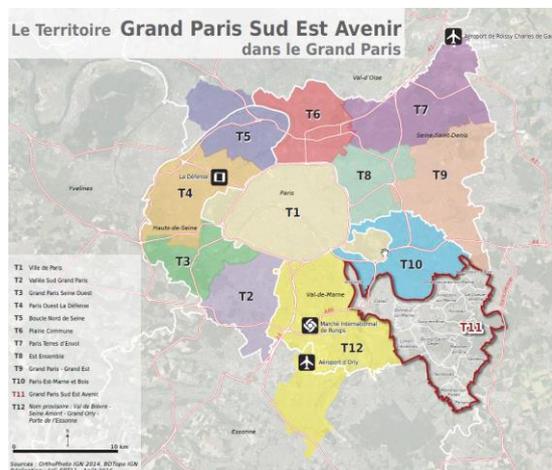
Difficile dans ces conditions de livrer le panorama des dynamiques franciliennes... le repérage et le suivi des projets territoriaux se poursuivent au gré de ces bouleversements et leur restitution fournit une carte tout à fait provisoire :



Ils montrent que les collectivités s’attachent dans leur majorité à maintenir les dynamiques antérieures. Ce maintien prend des formes et des chemins variés. C’est ce qu’a montré le 2ème temps de la Rencontre Teddif avec l’intervention de nouvelles intercommunalités qui ont explicité la façon dont elles s’engagent dans leurs nouveaux projets développement durable en s’appuyant sur les démarches antérieures.

Pour **Cœur Essonne Agglomération**, issue du regroupement de la communauté d’agglomération du Val d’Orge et de la Communauté de communes de l’Arpajonnais (2 anciens EPCI disposant d’un Agenda 21 et d’un PCET), le rapport de développement durable a été le moyen d’engager de partage des pratiques et de « mise au même niveau » de l’ensemble du territoire. Ce socle commun permet aujourd’hui de travailler, avec des bases solides, à l’élaboration du PCAET et l’agenda 21 communs.

Pour **Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) ex T11 composé de 3 EPCI anciens**, l’enjeu est de travailler avec la Métropole du Grand Paris pour collecter les données, le territoire n’ayant pas d’éléments de diagnostics sur l’ensemble de l’EPT et de candidater à l’appel à manifestation de l’ADEME « du PCET au PCAET ».



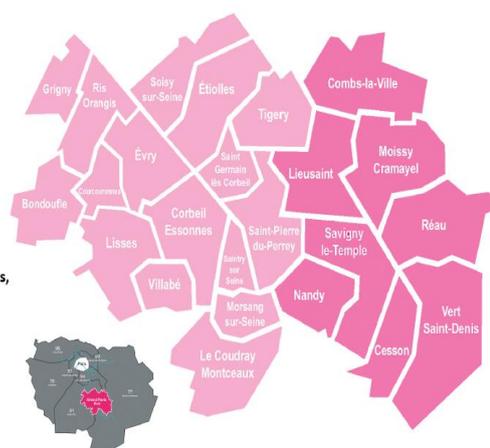
C’est un territoire très vaste, le moins peuplé des EPT, qui connaît des enjeux de développement durable forts (mobilité, préservation des massifs forestiers, économiques) déjà traduits pour certains dans les dynamiques antérieures qu’il convient de valoriser, le Plan Climat de la Ville de Créteil, celui de l’ex-Communauté d’Agglomération Plaine Centrale, voté avec des actions en cours.

Le territoire de **Grand Paris Sud** s'étend aujourd'hui sur les périmètres de 5 anciennes agglomérations. Les élus ont souhaité engager une démarche participative importante pour co-construire l'administration territoriale. Parallèlement, pour être en capacité de faire des propositions aux élus, les équipes techniques issues des différentes composantes du nouveau territoire ont travaillé ensemble pour identifier les points de convergence et les spécificités des territoires (par exemple côté Seine et Marne, un fort positionnement sur l'agriculture, à Sénart en Essonne sur l'innovation démocratique, à Evry sur les réseaux de chaleur, etc.).



QUELQUES CHIFFRES

- 337 000 habitants
- 138 000 emplois
- 18 000 entreprises
- 19 000 étudiants
- 51% d'espaces agricoles, forestiers et naturels
- 131 000 logements
- 16 salles de spectacle
- 19 médiathèques



Une nouvelle agglomération au sud de l'Île-de-France qui regroupe 24 communes sur deux départements, l'Essonne et la Seine-et-Marne.

Ce travail a permis d'identifier des enjeux mettant en avant le développement durable comme facteur d'attractivité fort du territoire et de préfigurer notamment la future direction Développement durable.

Ont été abordées par exemple les questions méthodologiques de projet (élargissement des diagnostics, portage des actions,) mais aussi les questions managériales du développement durable.

Didier Dousset, Président de l'ARENE Île-de-France a conclu ces temps de plénière en insistant sur l'importance des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique, ainsi qu'en invitant les chargés de mission des collectivités à débriefer des enseignements de cette Rencontre avec leurs élus.



Un espace d'échanges au service des projets locaux

Pour compléter les travaux de la matinée, les partenaires du réseau Teddif ont proposé un **espace de butinage** pour aider les collectivités dans leurs projets.

Pour les collectivités :

une occasion de consolider leurs projets avec l'aide des experts des partenaires du réseau teddif



Pour les partenaires :

un temps d'échanges privilégiés avec les collectivités

Les collectivités ont pu disposer de l'ensemble de l'offre proposée par ces acteurs institutionnels : des outils, des guides, des contacts avec des experts, des pistes de financement sur de nombreuses thématiques ... grâce à la présence de nombreux acteurs partenaires du réseau Teddif comme l'ARENE, l'ADEME, le CEREMA Île-de-France, la DRIEE, Ekopolis, Natureparif, Airparif, ou encore le Ministère de l'écologie, de l'énergie et de la Mer.



En parallèle, ont eu lieu des **mini-conférences** sur des thèmes variés :

- les Objectifs de développement durable et leur appropriation par l'État Français et les collectivités, les Rapports Développement Durable, obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, par Phil
- l'Appel à Manifestation d'Intérêts Santé et Environnement de l'ADEME Île-de-France et la prise en compte de la santé dans les PTDD, par Natacha Monnet de l'Ademe,
- l'expérimentation GES-i avec Karim Lapp du Conseil Régional d'Île-de-France et Stéphanie Khayat de l'Ademe,
- le Padif et la démarche Bâtiment durable francilien par Julia Malinverno, d'Ekopolis,



Un temps d'échanges d'un type nouveau qui a été très apprécié des collectivités présentes pour une édition 2016 réussie qui répond bien aux besoins des chargés de mission des collectivités de se retrouver pour partager leurs pratiques, leurs préoccupations... et ainsi progresser dans leurs démarches au service de la transition énergétique et écologique des territoires franciliens.

Retrouvez tous les supports utilisés sur www.teddif.org